



**Conseil économique et social
Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
25 novembre 2009
Français
Original : anglais

**Conseil économique et social
Session de fond de 2010
New York, 28 juin-23 juillet 2010
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire
Activités opérationnelles du système
des Nations Unies au service de la coopération
internationale pour le développement : rapports
des conseils d'administration du Programme
des Nations Unies pour le développement/Fonds
des Nations Unies pour la population, du Fonds
des Nations Unies pour l'enfance et du Programme
alimentaire mondial**

**Conseil d'administration du PNUD/FNUAP
Première session ordinaire de 2010
19-22 janvier 2010, New York
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
Rapport au Conseil économique et social**

Rapport au Conseil économique et social

**Rapport de l'Administratrice du Programme
des Nations Unies pour le développement
et de la Directrice exécutive du Fonds
des Nations Unies pour la population**

Résumé

Le présent rapport annuel est présenté en application des résolutions 56/201, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale relatives à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du présent rapport et le transmettre au Conseil économique et social, assorti des observations et des orientations que les délégations auront formulées.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies .	3
III. Contribution des activités opérationnelles des Nations Unies au renforcement des capacités nationales et à l'efficacité des activités de développement	4
IV. Amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement	13
V. Suivi	16
VI. Recommandations	18

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; il fait suite aux précédents rapports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social et peut être lu en parallèle avec les rapports annuels de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil d'administration. Ces documents contiennent une analyse du degré d'exécution des programmes par rapport aux principaux résultats obtenus dans le cadre des plans stratégiques du PNUD et du FNUAP pour la période 2008-2013 ainsi que des données statistiques relatives aux objectifs atteints au titre des programmes, aux stratégies intersectorielles et aux indicateurs de réalisation qui ont trait à la gestion et aux opérations.

2. Le présent rapport a également été établi en application de la décision 2009/3 du Conseil d'administration, dans laquelle celui-ci priait le PNUD et le FNUAP de : a) faire figurer dans leurs prochains rapports au Conseil économique et social une évaluation et une analyse plus qualitatives des résultats obtenus, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, ainsi que des enseignements tirés; et b) faire en sorte que les prochains rapports soient établis en suivant les indications données par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/208 et comprennent des recommandations visant à améliorer encore l'application de cette résolution. Le rapport décrit les consultations qui se sont tenues entre le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et rend compte dans toutes ses sections des mesures qu'ont prises le Programme et le Fonds pour donner effet à la résolution 62/208 de l'Assemblée.

II. Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

3. Le montant total des contributions au PNUD et à ses fonds et programmes associés a atteint 5,5 milliards de dollars en 2008. Les contributions aux ressources ordinaires (de base) ont atteint 1,1 milliard de dollars en 2008 en valeur nominale. Même si ce montant est en légère baisse par rapport à celui qui avait été enregistré en 2007 (1,2 milliard de dollars), il est toutefois conforme au premier objectif de financement annuel pour les ressources ordinaires, tel que défini dans le plan stratégique du PNUD pour 2008-2013 (DP/2007/43/Rev.1). Si le montant total des contributions aux ressources ordinaires a presque atteint celui de 2007, c'est en raison de l'accroissement du montant en monnaie locale (valeur nominale) des contributions de certains pays donateurs, des gains de change, et du versement intégral par les États Membres des contributions annoncées.

4. Selon certaines prévisions, le montant des contributions aux ressources ordinaires devrait baisser d'environ un milliard de dollars en 2009, sous réserve des fluctuations des taux de change, et être impossible à estimer pour 2010.

5. En 2008, le montant des contributions aux autres ressources du PNUD a atteint 4 milliards 160 millions de dollars contre 3 milliards 920 millions de dollars en 2007. Le montant total des ressources locales que les gouvernements des pays de programme et d'autres partenaires locaux ont fourni par l'intermédiaire du PNUD, à l'appui de leur développement national, a diminué, passant de 1 milliard 180 millions

de dollars à 960 millions de dollars en 2008, comme le prévoyait le plan stratégique du Programme. Le montant des autres ressources reçu par le PNUD prouve que ce dernier continue d'aider les gouvernements à obtenir, contrôler et gérer différentes formes de financement conformément aux priorités nationales.

6. Les autres ressources constituent un complément important des ressources ordinaires du Programme (non affectées). Toutefois, le rapport ressources ordinaires aux autres contributions est demeuré à environ 1:4 en 2008. Comme il est indiqué dans le cadre intégré de ressources de son plan stratégique, le PNUD s'emploie à établir un équilibre entre la part des ressources ordinaires et celle des autres ressources et à assurer une base de ressources ordinaires suffisante, stable et prévisible.

7. La base des donateurs du FNUAP est passée de 182 gouvernements en 2007 à 176 gouvernements en 2008. Les cinq principaux donateurs ont été les Pays-Bas, la Suède, le Danemark, la Norvège et le Royaume-Uni. Le montant des recettes provenant des contributions ordinaires, s'est chiffré à 428,8 millions de dollars en 2008, soit une augmentation de 9,8 millions de dollars (2,3 %) par rapport à 2007. En 2009, le montant de ces contributions devrait s'élever à 458 millions de dollars, soit un accroissement de 29,2 millions de dollars (6,8 %) par rapport à 2008. Cette hausse tient essentiellement aux augmentations prévues, en monnaie nationale, d'annonces de contributions de certains pays, dont la Chine, la Finlande, le Japon, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suède, et au fait que les États-Unis d'Amérique ont repris leurs versements.

8. Parmi les autres ressources, on citera celles qui ont été allouées au titre du cofinancement, du programme de formation d'administrateurs auxiliaires et des services d'achat. En 2008, le montant total des recettes du FNUAP provenant des autres ressources s'est élevé à 375,8 millions de dollars, comprenant des contributions d'un montant de 366,1 millions de dollars et d'autres recettes dont les intérêts créditeurs de 9,7 millions de dollars.

III. Contribution des activités opérationnelles des Nations Unies au renforcement des capacités nationales et à l'efficacité des activités de développement

9. Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) définit le renforcement des capacités comme étant le processus par lequel les individus, les organisations et la société dans son ensemble libèrent, renforcent, créent, adaptent et conservent leurs capacités au fil du temps. C'est sur le renforcement des capacités que sont centrés les programmes du PNUD et du FNUAP visant à promouvoir des partenariats stratégiques aux fins de la réalisation de recherches et de la mise au point de solutions dans ce domaine. Le Programme et le Fonds mettent des ressources techniques et des compétences à la disposition de leurs propres structures et d'autres organismes afin d'appuyer les efforts menés par les pays en matière de renforcement des capacités.

10. La période suivant septembre 2008 a été marquée par une régression de la croissance économique mondiale et l'effondrement des principales institutions financières. Cette situation a exacerbé les menaces qui pèsent sur le développement (changement climatique, énergie, déficits alimentaires et pandémies mondiales). Les

progrès accomplis dans le domaine de la coopération pour le développement n'ont pas suffi à assurer la réalisation des objectifs de développement fixés à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, dans tous les pays.

11. L'aide publique au développement, à l'exclusion de l'allègement de la dette, a augmenté à un taux inférieur à la moitié du taux nécessaire pour atteindre l'objectif de Gleneagles fixé au Sommet du Groupe des Huit tenu en 2005, à savoir obtenir un montant de 155 milliards de dollars avant 2010. En juin 2009, les participants à la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement sont parvenus à un consensus sur les mesures à prendre face à la crise, ont recensé les actions prioritaires à mener et défini le rôle que devrait jouer l'ONU pour atténuer les conséquences de la crise.

12. Grâce aux améliorations intervenues dans les domaines de la gestion des finances et des marchés publics, les pays de programme sont mieux armés pour faire face à la crise économique et assurer la coordination et la gestion de l'aide. Toutefois, il reste encore des lacunes à combler dans les domaines suivants : analyse, politiques et évaluation stratégique et planification. Conformément aux paragraphes 35 à 47 de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, le PNUD et le FNUAP ont renforcé leur appui aux activités axées sur les capacités nationales, notamment au niveau infranational. Ce soutien a mis l'accent sur les éléments suivants : a) renforcement des capacités des institutions nationales; b) mise en place d'une approche coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies; et c) conception de systèmes financiers et de systèmes de notification.

13. Le PNUD et le FNUAP ont ainsi pu, avec le concours d'autres organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement, contribuer aux efforts qui ont abouti au renforcement des capacités, tels que décrits ci-après.

Renforcement des capacités des institutions nationales

14. Le PNUD a aidé les gouvernements à élaborer des principes d'action et des directives fonctionnelles sur la façon dont les administrations locales et le secteur privé pourraient partager la responsabilité des services municipaux publics. Le FNUAP a aidé les pays à établir, utiliser et diffuser les données des recensements et des enquêtes pour la série de recensements prévue en 2010. Par le biais de son programme mondial visant à renforcer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation, le PNUD a renforcé les capacités nationales en matière de lutte contre la mortalité maternelle et de planification familiale.

15. Les initiatives du PNUD visant à renforcer les capacités institutionnelles ont abouti à la mise en place de programmes axés sur les institutions essentielles, à savoir celles qui, une fois consolidées, sont capables non seulement d'exécuter leurs propres mandats, mais aussi de renforcer les institutions avec lesquelles elles collaborent. C'est ainsi par exemple que le PNUD aide actuellement le Gouvernement afghan à reconstruire ses institutions par le biais de programmes d'encadrement et de mentorat à l'intention des fonctionnaires, y compris ceux qui seront chargés de l'administration de la justice. Le PNUD aide aussi certains pays d'Europe orientale à se doter d'institutions modernes et efficaces en prévision d'une adhésion à l'Union européenne.

16. Parmi les autres efforts, on citera une initiative visant à favoriser l'afflux des compétences en encourageant le retour des personnes hautement qualifiées, et l'élaboration d'une stratégie décennale de renforcement des capacités nationales. En République-Unie de Tanzanie, le PNUD a établi un partenariat avec la Development Gateway Foundation en vue de mettre en place un système de gestion de l'information en ligne relative à l'assistance qui permet de suivre l'aide publique au développement et de la mettre en corrélation avec les résultats au titre des objectifs du Millénaire pour le développement.

17. Le FNUAP a créé le premier réseau mondial interconfessionnel sur la population et le développement qui regroupe plus de 400 organisations. Ce réseau permet aux organisations qui en sont membres d'obtenir auprès des organismes des Nations Unies les compétences techniques nécessaires à la conception et à la mise au point d'interventions au titre des programmes.

18. Pour assurer la viabilité des initiatives visant à renforcer les capacités, le PNUD et le FNUAP encouragent la coopération Sud-Sud et la coopération Est-Est (coopération entre les pays d'Europe orientale), et les échanges de pratiques optimales. Ils établissent des partenariats avec des institutions régionales et nationales et recourent à des plates-formes de partage de connaissances et à des cercles professionnels (réseaux de spécialistes du développement partageant un intérêt pour un domaine particulier) pour évaluer les capacités et fournir des conseils relatifs aux politiques, ainsi qu'un appui aux programmes.

19. En 2008 et 2009, le PNUD et le FNUAP ont créé des partenariats avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Université des Nations Unies, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, l'Institut asiatique de technologie, le Conseil de l'Europe, la Ligue des États arabes, entre autres, ou renforcé les partenariats existants. Cette coopération est indispensable à la promotion des initiatives visant à renforcer les capacités. Le PNUD a également renforcé les cercles professionnels dans certains domaines d'activité qui fournissent un appui à la coopération Sud-Sud et facilitent la participation des pays partenaires au Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social.

20. Le PNUD et le FNUAP entreprennent des activités intersectorielles pour traiter de questions comme la promotion de l'égalité des sexes par la voie d'un renforcement des capacités nationales. Dans les situations qui font suite à une crise et dans les situations de relèvement, les partenariats renforcent la capacité des pays à gérer l'assistance, en aidant à créer des institutions nationales et locales autosuffisantes.

Approche coordonnée du système des Nations Unies

21. En février 2009, le Comité de haut niveau sur les programmes a élaboré un cadre d'action pour faire face aux crises financières et économiques mondiales. Il a conçu neuf initiatives d'intervention communes aux niveaux mondial, régional et national, que le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination a approuvées en avril 2009. Ces initiatives encouragent les organismes des Nations Unies à mettre en commun leurs ressources et à les mettre à la disposition des équipes de pays, de sorte que celles-ci puissent aider les gouvernements à évaluer les besoins de leurs pays et à y répondre; ces efforts ont porté sur les domaines suivants : a) fonds supplémentaires pour les plus vulnérables; b) sécurité alimentaire; c) commerce;

d) initiative pour une économie « verte »; e) pacte mondial pour l'emploi; f) protection sociale minimale; g) stabilité sur les plans humanitaire, social et en matière de sécurité; h) technologie et innovation; et i) contrôle et analyse.

22. Grâce aux initiatives susmentionnées, les organismes des Nations Unies peuvent intervenir conjointement pour répondre aux besoins les plus pressants du pays, remédier à l'insuffisance de leurs moyens, et renforcer leur appui, de sorte que les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et d'autres pays possédant d'importantes populations vulnérables puissent bénéficier d'une assistance immédiate. En septembre 2009, le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement a demandé aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays d'intervenir face à la crise économique et financière, de veiller à ce que les gouvernements participent aux activités et jouent un rôle moteur, d'appliquer les directives actuelles et nouvelles concernant les programmes et de recentrer les interventions de l'ONU sur le terrain.

23. En septembre 2009, le Secrétaire général a présenté le premier rapport du Dispositif mondial d'alerte vulnérabilités et impacts intitulé *Voices of the Vulnerable: The Economic Crisis from the Ground Up* à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale et au sommet du G-20. Le PNUD et le FNUAP soutiennent l'élargissement de cette initiative interinstitutions.

24. Le renforcement des capacités est un élément auquel les directives relatives aux programmes de pays et les travaux actuels de révision des directives relatives aux bilans communs de pays et aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement accordent une grande importance. Les plans-cadres des Nations Unies reflètent une approche du renforcement des capacités qui s'appuie sur les plans nationaux et fait appel aux compétences spécialisées de toute l'équipe de pays et des institutions spécialisées et organismes des Nations Unies non résidents.

25. Pour aider les équipes de pays des Nations Unies à intégrer le renforcement des capacités dans leurs plans-cadres et programmes d'aide au développement, le Groupe des Nations Unies pour le développement a élaboré une note d'information technique sur le renforcement des capacités et mis au point une méthode d'évaluation de ces capacités. On peut aussi accéder à un module d'apprentissage en ligne révisé qui porte sur cette question, par l'intermédiaire de l'École des cadres des Nations Unies. Le PNUD et le FNUAP ont intégré les principes relatifs au renforcement des capacités dans les analyses à l'échelle des pays et les cadres de suivi d'évaluation.

Conception d'initiatives visant à renforcer les capacités, mesure des résultats obtenus et établissements de rapports à ce sujet

26. La conception d'initiatives visant à renforcer les capacités, le suivi des résultats obtenus au titre de ces projets, l'évaluation des difficultés rencontrées, des enseignements tirés et des insuffisances relevées et l'établissement de rapports à ce sujet ont représenté une tâche ardue pour les organismes des Nations Unies. Le PNUD et le FNUAP aident les équipes de pays à formuler et à revoir leurs plans-cadres d'aide au développement, notamment par une évaluation systématique des capacités, un cadre d'évaluation des résultats et une procédure de suivi aux niveaux national et régional.

27. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le FNUAP, le PNUD et l'UNICEF ont mis sur pied un groupe de travail régional sur le renforcement des capacités qui prête un appui aux équipes de pays des Nations Unies. Des initiatives analogues ont été lancées en Amérique latine et en Afrique australe. Ces projets contribuent à doter les équipes de pays de ressources régionales suffisantes pour qu'elles puissent adopter des approches communes en matière de conception de programmes, d'évaluation des résultats et d'établissement de rapports.

28. L'expérience a montré à quel point les interventions interinstitutions pouvaient être utiles pour répondre aux besoins des pays et qu'il était nécessaire d'améliorer les échanges interrégionaux, d'établir la liste des efforts visant à renforcer les capacités qui avaient été couronnées de succès, et de recenser les lacunes qui subsistaient dans ce domaine. Il faudra aussi que le PNUD et le FNUAP examinent la cohérence de leurs programmes et analysent les points forts et les faiblesses de l'appui qu'ils fournissent aux politiques de renforcement des capacités.

Intégration de la coopération Sud-Sud et triangulaire

29. Les examens triennaux complets des politiques et le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, un sous-comité de l'Assemblée générale, donnent des orientations relatives à la coopération Sud-Sud. Le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/64/321) cite des exemples de coopération susceptibles d'apporter des solutions à certains problèmes de développement, auxquels le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, dont les bureaux se trouvent au PNUD, a prêté son appui.

30. Le document final de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui doit se tenir en décembre 2009 à Nairobi, définira des orientations concernant les moyens de renforcer la coopération et les initiatives Sud-Sud en 2010 et au-delà. Le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud procède actuellement, en collaboration avec l'équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire, l'équipe spéciale de haut niveau sur le changement climatique, le Conseil des chefs de secrétariat, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et l'Organisation mondiale de la Santé, à la mise en place d'un cadre interinstitutions devant permettre de recourir à la coopération Sud-Sud pour faire face aux défis que représentent l'insécurité alimentaire, le changement climatique et le VIH/sida.

31. Le PNUD et le FNUAP ont contribué pour une large part aux efforts déployés par les gouvernements nationaux pour promouvoir la coopération Sud-Sud. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (coopération aux fins du développement associant deux ou plusieurs pays en développement, appuyés par un pays donateur du Nord ou par une organisation internationale) sont des aspects de la coopération internationale pour le développement dont l'importance va croissant. Ils complètent les rôles joués respectivement par l'aide traditionnelle et l'aide bilatérale. Les relations Sud-Sud ont permis de renforcer la coopération régionale et la coopération transfrontières.

32. Au nombre des principaux problèmes que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ont fait apparaître, figurent des problèmes de portée mondiale et transnationale. Les pays en développement renforcent la coopération interrégionale, régionale et sous-régionale en vue d'affronter les tendances mondiales, comme la vulnérabilité accrue face à la volatilité des marchés financiers,

les taux d'urbanisation rapides, les épidémies et la montée de l'insécurité alimentaire.

33. Le PNUD et le FNUAP collaborent directement avec les gouvernements en vue d'identifier les liens Sud-Sud. Divers pays en développement ont pris des mesures pour inclure les approches Sud-Sud dans leurs plans nationaux de développement.

34. Les bureaux de pays du PNUD font état d'une intensification de la coopération Sud-Sud dans tous les domaines d'activité. La première Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, qui a été organisée en 2008 par le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, a permis de faire connaître plus de 60 pratiques optimales concernant la coopération Sud-Sud. En 2008, le FNUAP a prêté son appui à 189 initiatives Sud-Sud, dont des projets de coopération portant sur les domaines suivants : traitement des fistules, gestion des recensements, enquêtes démographiques, prestation de services de santé procréative, lutte contre la contamination par le VIH chez les femmes, lutte contre la violence sexiste, utilisation de logiciels de bases de données, formation, sensibilisation aux questions de population et de développement et prise en compte du problème de l'égalité des sexes.

Assistance technique

35. À l'échelle des pays, le PNUD et le FNUAP fournissent une assistance dans les domaines suivants : évaluation des besoins, rédaction de notes de synthèse et présentation d'exposés et entretiens, au niveau national, avec des fonctionnaires ministériels, des parlementaires, des représentants d'organisations non gouvernementales et des journalistes. Le FNUAP a aidé des spécialistes de pays en développement à fournir une assistance technique et facilité l'organisation, dans des centres d'excellence du Sud, d'une formation traditionnelle et de la transmission du savoir entre pairs concernant l'intégration du souci de l'égalité des sexes, le VIH/sida, le traitement chirurgical et la gestion des fistules, et l'efficacité de l'aide. Ces initiatives ont été lancées au Bangladesh, au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo. Au niveau régional, la démarche adoptée par le FNUAP en matière d'assistance technique a pour but de consolider les réseaux d'institutions afin d'appuyer le renforcement des capacités nationales.

36. Parmi les autres exemples d'assistance technique fournie, on citera les voyages d'études que le PNUD a organisés dans plusieurs pays, afin de permettre des échanges de connaissances et de données d'expérience. Ces voyages ont porté en priorité sur les situations de conflit et les solutions à même d'y remédier, la réconciliation et les moyens de parvenir à une paix durable. La recherche de solutions susceptibles de mettre fin à des crises éventuelles est aussi apparue comme un domaine de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

37. En 2006, le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud a mis en place un système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie. Ce système est un mécanisme mondial de coopération Sud-Sud offrant un lieu en ligne visant à faciliter les échanges, en fonction de la demande, de technologie, d'actifs, de services et de ressources financières entre le secteur privé, le secteur public et la société civile. Il comprend quatre éléments : a) l'échange de technologie; b) l'échange d'investissements dans le domaine du développement humain; c) l'économie créative; et d) le changement climatique.

38. Le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud a renforcé son réseau WIDE (diffusion d'informations en matière de développement) qui permet d'échanger en ligne des informations sur la coopération Sud-Sud. En mai 2008, le PNUD et le Groupe spécial ont participé à la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, dans le cadre de la préparation du cinquième Forum Afrique-Asie pour les affaires qui a eu lieu en Ouganda, en juin 2009. Le Forum a axé ses travaux sur l'industrie du tourisme et la mise en œuvre d'une stratégie de développement dans ce domaine.

Égalité des sexes et capacitation des femmes

39. Le PNUD et le FNUAP s'appuient sur des stratégies qui visent à promouvoir l'égalité des sexes et la capacitation des femmes dans les domaines d'intervention visés par leurs plans stratégiques. Ils ont lancé des initiatives aux niveaux mondial et local, afin d'aider les pays à intégrer l'égalité des sexes dans les plans de développement national et les cadres de budgétisation. Les deux organisations s'efforcent d'améliorer la responsabilisation et de renforcer les capacités pour promouvoir l'égalité des sexes et renforcer la capacitation des femmes sur le plan politique.

40. Le FNUAP a collaboré avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme afin d'aider les fonctionnaires des Nations Unies et leurs partenaires à mettre en place une budgétisation favorisant l'égalité des sexes. Le PNUD et le FNUAP s'emploient, en collaboration avec l'UNICEF et d'autres partenaires, à mettre au point des supports éducatifs consacrés au développement des femmes. Le Fonds a mis au point un programme de formation détaillé, établi selon une approche axée sur les droits de l'homme à l'intention des parties prenantes, et le PNUD a coopéré avec les organes d'administration des élections et les partis politiques afin d'accroître la participation des femmes à la vie civique et politique. Le PNUD a créé un portail Web consacré à la participation des femmes à la vie politique. Le FNUAP et l'UNICEF ont lancé un programme conjoint sur les mutilations génitales féminines/mutilations sexuelles féminines dans 12 pays.

41. Le PNUD a analysé les effets de la crise économique mondiale sur les hommes et les femmes, respectivement, et diffusé une note d'orientation sur la manière d'aider les femmes et les hommes défavorisés à exploiter les possibilités résultant de la crise. Le FNUAP met à la disposition des femmes et des groupes vulnérables les moyens et les outils dont ils ont besoin afin que leur accès aux services de santé ne soit pas compromis par la crise économique. Le PNUD et le FNUAP ont organisé des consultations à l'échelle mondiale, évalué les besoins au niveau des pays et appuyé une initiative pour la recherche sur les politiques, orientée vers l'action, au niveau local, afin de faire face à la crise économique mondiale.

42. Le PNUD s'est attaché essentiellement à mettre en œuvre un programme en huit points en faveur de l'émancipation des femmes et de l'égalité des sexes dans la prévention des crises et le relèvement. Ce faisant, il s'efforce d'aider les pays en crise ou sortant d'une crise à examiner les besoins économiques, politiques et sociaux des femmes. Au milieu de 2009, il a déployé des conseillers principaux pour l'égalité des sexes dans sept pays en conflit ou sortant d'un conflit. Ils jouent un rôle important dans la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Le PNUD a également lancé des initiatives visant à examiner le

financement alloué à l'égalité des sexes dans les programmes de relèvement accéléré et à garantir la participation politique et civique des femmes au processus électoral après un conflit.

43. Le PNUD et le FNUAP intensifient leurs efforts pour incorporer l'aspect lié à la problématique hommes-femmes à des questions telles que l'environnement et le développement durable. Le Programme a lancé un manuel de formation intitulé « Ressource guide on gender and climate change » et le FNUAP a réalisé un dossier documentaire sur les femmes, la population et le changement climatique.

44. Le PNUD est un partenaire de premier plan dans l'Alliance mondiale contre le changement climatique, qui s'efforce de faire en sorte que les politiques et initiatives en matière de changement climatique aux niveaux mondial, régional et national tiennent compte des aspects liés à la problématique hommes-femmes et associent les femmes aux processus décisionnels. Le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement intègrent les questions d'égalité des sexes dans leur initiative sur l'environnement et la pauvreté, en faisant appel aux réseaux de femmes et en veillant à ce que les initiatives tiennent compte des préoccupations des femmes.

45. Le FNUAP et le PNUD ont établi des partenariats avec des réseaux de la société civile qui intègrent la problématique hommes-femmes dans la planification du développement national. Le Fonds s'est efforcé, avec le concours de partenaires de développement, d'aider les gouvernements à renforcer leur capacité en matière de budgétisation tenant compte de la dimension femmes. Une budgétisation favorisant l'égalité des sexes représente un moyen de garantir que les droits économiques des femmes sont pris en compte dans les systèmes nationaux de financement et de planification. Le FNUAP veillera également à l'intégration de programmes pour l'élimination des mutilations génitales féminines dans les cadres nationaux de développement.

Passage de la phase des secours aux activités de développement

46. L'ONU et ses partenaires doivent affronter des situations où l'aggravation des tensions, la violence et les catastrophes naturelles ont paralysé le développement ou réduit à néant les avantages acquis dans ce domaine. Cette situation rend les pays plus vulnérables que jamais. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le nombre de personnes souffrant de la faim pourrait dépasser le milliard d'ici à la fin de 2009, soit environ un sixième de la population mondiale. Des centaines de millions de personnes risquent d'être contraintes de quitter leur localité dans les 10 à 20 années prochaines, chassées par les conflits, les inondations, la sécheresse ou l'élévation du niveau de la mer.

47. Bien que les effets du changement climatique se fassent sentir au niveau mondial, ce sont les populations les plus démunies et les plus vulnérables qui sont les principales victimes. Les femmes sont particulièrement touchées, en plus des inégalités structurelles auxquelles elles se heurtent sur les plans socioéconomique et politique. La violence et les catastrophes tendent à aggraver et à perpétuer ces inégalités.

48. Le PNUD et le FNUAP, aux côtés de leurs partenaires, assistent à l'émergence de besoins humanitaires cycliques à grande échelle dans des domaines souffrant d'un manque d'expérience ou de compétences techniques. Du fait qu'ils sont

présents sur le terrain et peuvent établir des contacts avec les partenaires locaux, le PNUD et le FNUAP sont en mesure d'appuyer les efforts visant à réduire la vulnérabilité des pays aux crises et aux conflits, à promouvoir les principes du développement humain dans les situations de crise humanitaire et à jeter les bases du passage de la phase des secours aux activités de développement.

49. Le PNUD et le FNUAP doivent renforcer les capacités nationales et régionales et mettre en commun les ressources régionales afin de permettre aux pays d'intervenir de manière concertée sur des questions d'intérêt commun et de s'entraider en cas de besoin. La prévention des conflits, la préparation en prévision des catastrophes et la réduction des risques aux niveaux local, national et régional sont des priorités pour le PNUD et le FNUAP, ainsi que la mise au point d'un nouveau modèle d'activité pour les interventions humanitaires et les opérations de secours.

50. Le PNUD fournit un appui technique à plus de 40 pays sujets aux catastrophes en incorporant la gestion des risques liés aux catastrophes dans les plans et les programmes de développement et en renforçant les structures institutionnelles aux fins de la préparation en prévision des catastrophes. Le PNUD renforce les compétences du personnel technique national afin qu'il soit en mesure d'analyser les risques liés à la variabilité climatique et de dégager des solutions en matière de gestion des risques.

51. En collaboration avec la Banque mondiale et les partenaires du système des Nations Unies, le PNUD a apporté son soutien à l'évaluation des besoins après une catastrophe et à la conception de cadres d'activités de relèvement en Afrique de l'Ouest et en Asie du Sud-Est. Ces évaluations portent sur les effets des catastrophes naturelles et proposent une vision d'ensemble pour la reconstruction des infrastructures et le rétablissement des services publics.

52. Le FNUAP a apporté son soutien à une soixantaine de pays et collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies afin de parvenir à un consensus sur les questions relatives à la santé procréative dans des situations de crise ou de relèvement prolongées. Le FNUAP s'est efforcé d'intégrer la problématique hommes-femmes dans les situations humanitaires et, en collaboration avec le PNUD, a mis au point un mécanisme d'information permettant de mieux analyser les disparités entre les sexes dans les situations de relèvement.

53. Le Bureau de la prévention des crises et du relèvement, PNUD, met en œuvre des plans d'action au titre d'activités de relèvement accéléré dans cinq pays. Ces plans visent notamment à renforcer les capacités en ce qui concerne la coordination et la programmation des activités dans ce domaine et l'exécution de projets de relèvement accéléré au niveau local. En tant que membre du Comité permanent interorganisations, le principal mécanisme de coordination interorganisations de l'assistance humanitaire, le PNUD a contribué à mettre en place des mécanismes de coordination des activités de relèvement accéléré dans 32 pays et a apporté son appui à l'évaluation des besoins et à la mise en place de cadres stratégiques dans 10 pays.

54. Le PNUD et le FNUAP ont joué un rôle actif au sein de l'équipe spéciale sur les services en uniforme et du groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Le PNUD a fourni un appui technique à 24 programmes nationaux dans ce domaine. Ces programmes ont concouru au

désarmement et à la démobilisation de plus de 350 000 anciens combattants et fourni une assistance à la réintégration à 60 % d'entre eux. Le FNUAP a joué un rôle de premier plan dans l'action visant à faire en sorte que la santé procréative et la problématique de l'égalité des sexes soient incorporées dans les directives sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

55. En 2009, le FNUAP et le PNUD ont contribué à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité ci-après : a) résolution 1308 (2000) sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix; b) résolution 1325 (2000) sur les femmes dans les situations de conflit et d'après conflit; et c) résolutions 1820 (2008) et 1888 (2009) sur la violence sexuelle en temps de conflit.

56. En 2008, le PNUD a contribué aux efforts de consolidation de la paix des Nations Unies par la mise en œuvre de 39 projets dans 11 pays. Ces projets appuyaient les processus de paix par le biais de la réforme de l'appareil judiciaire et des forces de sécurité et par l'instauration d'un dialogue sur la réconciliation et le renforcement des fonctions de gouvernance.

57. Lors du passage de la phase des secours aux activités de développement, le PNUD et le FNUAP accorderont plus d'attention : a) à la mise en place d'activités préventives, afin de réduire la vulnérabilité des populations aux conflits et aux catastrophes; b) au lien existant entre les conflits, les catastrophes et le changement climatique; c) à la recherche de solutions viables par le biais de partenariats plus forts; et d) à l'accès aux nouvelles technologies et aux systèmes avancés afin de gérer les situations d'urgence.

IV. Amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement

Cohérence, efficacité et pertinence

58. Suite à l'approbation d'un système de gestion et de responsabilisation des coordonnateurs résidents par le Groupe des Nations Unies pour le développement, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont coopéré avec d'autres partenaires des Nations Unies afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi du système d'évaluation des coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays des Nations Unies. Le Groupe a également mis au point une nouvelle définition d'emploi des coordonnateurs résidents et des directives sur leurs méthodes de travail et celles des équipes de pays. Les directives comportent un mécanisme de règlement des conflits entre les coordonnateurs résidents et les membres des équipes de pays.

59. Le Groupe des Nations Unies pour le développement révisé les directives relatives aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. La révision des directives devrait être achevée d'ici à la fin de 2009; elle a pour but de simplifier le processus du Plan-cadre pour l'aide au développement, d'en faire un outil souple et plus rapide à utiliser pour la programmation au niveau des pays et de renforcer la transparence au niveau des résultats. La FNUAP et le PNUD prennent une part active aux débats sur cette question.

60. Le PNUD et le FNUAP ont participé à l'initiative interinstitutions visant à mettre au point un schéma opérationnel standard pour l'exécution du Plan-cadre des

Nations Unies et l'établissement de rapports sur les résultats obtenus, à l'intention des gouvernements nationaux, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/208, ce qui permettra de poursuivre l'harmonisation des pratiques en matière d'établissement de rapports et de réduire la charge financière qu'occasionnent de multiples rapports.

61. Le Groupe des Nations Unies pour le développement, avec la participation active du PNUD et du FNUAP, s'emploie également à élaborer des directives relatives à un cadre budgétaire unique. Ces directives amélioreront la cohérence et la transparence des activités de planification et de budgétisation des équipes de pays des Nations Unies, en indiquant les activités financées de chaque organisation et ses activités ne bénéficiant d'aucun financement dans les limites du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Groupe publiera les directives en 2010.

62. Le PNUD et le FNUAP ont participé à l'établissement des bilans de l'initiative « Unis dans l'action », effectués conjointement par les gouvernements et les équipes de pays des Nations Unies. Les résultats de ces bilans, décrits dans un rapport de synthèse, font apparaître que : a) la maîtrise nationale des projets et l'initiative gouvernementale ont été renforcées pour faire en sorte que l'ONU accorde son soutien aux priorités en matière de développement national; b) la fonction de coordonnateur résident a été renforcée à la suite d'une répartition précise des tâches au sein du système des Nations Unies; et c) les activités de programmation sont mieux coordonnées, plus cohérentes et prennent en compte de manière plus systématique les mandats et les compétences techniques de l'Organisation dans ce domaine.

63. La déclaration finale publiée à l'issue de la réunion intergouvernementale des pays où ont été réalisés des programmes pilotes, sur l'initiative « Unis dans l'action », qui a eu lieu à Kigali (Rwanda) du 19 au 21 octobre 2009, a consolidé les résultats des activités des pays pilotes de 2009 menées dans ce cadre.

Dimensions régionales

64. Le PNUD et le FNUAP participent activement aux équipes de directeurs régionaux. Ces dernières : a) fournissent un appui technique aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies; b) veillent à l'assurance qualité des plan-cadres pour l'aide au développement; c) effectuent des évaluations des résultats obtenus par les coordonnateurs résidents; et d) règlent les différends, comme indiqué dans le cadre de gestion et de responsabilisation du réseau des coordonnateurs résidents. Les équipes participent également aux mécanismes de coordination régionale des commissions régionales des Nations Unies.

65. Certaines équipes de directeurs régionaux, comme celles de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe sont constituées en groupes sectoriels, portent sur les domaines suivants : a) appui et assurance qualité et appui aux programmes; b) objectifs du Millénaire pour le développement; c) renforcement des capacités; d) égalité des sexes et droits de l'homme; e) interventions d'urgence et intervention humanitaire; f) sécurité alimentaire; g) santé; h) VIH/sida; i) préservation de l'environnement; et j) changement climatique. Il importe de savoir dans quelle mesure tous les organismes des Nations Unies pourront participer aux activités à l'échelon régional, compte tenu de la diversité de leurs mécanismes opérationnels et

de leur présence inégale dans certaines régions. La participation des organismes des Nations Unies aux activités des équipes de directeurs régionaux ne cesse de croître.

66. La création récente de bureaux régionaux du FNUAP a permis : a) d'améliorer l'efficacité des opérations; b) de renforcer la coopération avec les autres entités des Nations Unies; et c) de centrer davantage les interventions sur le terrain. Le PNUD et le FNUAP coopèrent avec les organismes partenaires des Nations Unies afin de faire en sorte que les équipes de directeurs régionaux renforcent leur appui à la programmation au niveau des pays.

Coûts de transaction et efficacité

67. Par le biais du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le PNUD et le FNUAP apportent leur soutien à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement. Le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial et le Secrétariat de l'ONU devraient soumettre un règlement financier et des règles de gestion financière harmonisés à leurs organes directeurs respectifs en 2011, dans le contexte de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public.

68. En 2009, le Groupe des Nations Unies pour le développement a approuvé le projet de directives sur l'harmonisation des procédures d'achat au niveau des pays. Il révisé les directives sur les services communs et le programme de formation à l'intention des bureaux de pays. Afin de renforcer les capacités nationales dans le domaine de la gestion des finances publiques, le PNUD et le FNUAP continuent d'appliquer les modalités harmonisées de virement de fonds dans le cadre de la programmation au niveau du pays. Ils ont également veillé à la réalisation cette année de plates-formes communes d'information et de communication dans deux pays pilotes au titre de l'initiative « Unis dans l'action ».

69. Le groupe de travail sur le financement conjoint, les finances et l'audit, qui est coprésidé par le FNUAP, prépare une note d'orientation sur le cadre budgétaire unique. Les organismes des Nations Unies pourront ainsi déterminer les gains d'efficacité réalisés dans le cadre du budget d'administration et utiliser les fonds pour leurs programmes respectifs. S'appuyant sur le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, un nouveau fonds a été créé afin d'encourager des initiatives du type « Unis dans l'action », au niveau des pays. Le nouveau fonds a versé plus de 80 millions de dollars à des pays pilotes et d'autres pays, afin de renforcer la cohérence et la coordination de l'exécution des programmes.

Capacité du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays

70. Le PNUD et le FNUAP sont résolus à renforcer leurs capacités au niveau des pays, afin d'appliquer les directives énoncées dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, notamment : a) à accorder une importance accrue à la gestion axée sur les résultats; b) à améliorer le suivi et l'évaluation; c) à établir une programmation de fond adaptée aux besoins; d) à promouvoir l'égalité des sexes; et e) à renforcer les capacités. Les deux organisations ont participé à des programmes d'orientation à l'intention des fonctionnaires (y compris ceux destinés aux coordonnateurs résidents, aux représentants et aux directeurs de pays), à des

évaluations des capacités internes et à leur réajustement, et à la gestion et à l'évaluation des résultats.

71. Le PNUD et le FNUAP collaborent avec l'École des cadres des Nations Unies, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Organisation internationale du Travail et d'autres partenaires, afin de concevoir des modules de formation aux fins du perfectionnement du personnel et de l'évaluation des résultats au niveau des fonctionnaires, y compris dans le cas des ateliers visant à améliorer les compétences des équipes des Nations Unies en matière de direction et de coordination. Le PNUD et le FNUAP apportent également leur soutien au programme « L'ONU avec nous » qui traite du VIH sur le lieu de travail

Évaluation des activités opérationnelles de développement

72. En 2008 et 2009, le PNUD et le FNUAP ont affecté des ressources afin d'accroître la portée des évaluations indépendantes et participé aux activités du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, qui est coprésidé par le PNUD.

73. En 2008, le PNUD a effectué neuf évaluations des résultats des activités de développement, élargissant de 100 % le champ des évaluations. Les évaluations des résultats des activités de développement en cours couvrent 15 autres pays, un cadre de coopération régionale pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants et le troisième cadre de coopération régionale pour les États arabes. Le PNUD a également procédé à une évaluation de ses activités avec le Fonds pour les pays les moins avancés et avec le Fonds spécial pour les changements climatiques.

74. En 2008, le FNUAP a procédé à 120 évaluations : 112 au niveau des pays et 8 aux niveaux régional et mondial. Au niveau des pays, il a effectué neuf évaluations, en collaborant avec d'autres organismes des Nations Unies. Il a également entrepris une évaluation thématique de son intervention humanitaire. Des recommandations ont été faites dans ce contexte, concernant la mise en œuvre de la stratégie d'intervention humanitaire du FNUAP, le rôle qu'il joue dans la coordination des interventions humanitaires des Nations Unies et les mécanismes et structures internes connexes.

75. En juin 2009, le Conseil d'administration a approuvé la politique d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2009/4) qui vise à faire en sorte que cette opération soit une fonction globale qui renforce la responsabilisation, la surveillance et l'apprentissage dans le but d'appuyer les décisions de gestion et d'améliorer l'efficacité des programmes. Le PNUD et le FNUAP renforcent leurs capacités d'évaluation en contribuant, par le biais du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, à améliorer la mesure des résultats et les démarches adoptées en matière d'établissement de rapports sur l'efficacité des activités de développement.

V. Suivi

76. Le PNUD et le FNUAP exécutent le mandat énoncé dans l'examen triennal complet par le biais de leurs plans stratégiques. Les domaines clefs de l'examen triennal figurent dans leurs plans stratégiques pour la période 2008-2013 et sont suivis par les indicateurs dans les cadres de résultats en matière de gestion et de développement. Les deux organisations mettent l'accent sur l'appropriation des programmes par les pays et le développement des capacités nationales.

77. Le plan stratégique du PNUD définit le double rôle qu'il joue, en tant que gestionnaire du système des coordonnateurs résidents et en tant que partenaire d'exécution de programmes et partenaire pour les activités opérationnelles de développement. Dans ce cadre, la matrice de résultats institutionnels de son plan stratégique indique les produits et objectifs institutionnels clefs alignés sur l'examen triennal.

78. Les résultats institutionnels et les produits afférents comportent notamment : a) une amélioration de l'efficacité, de la cohérence et de l'impact du système de développement des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, l'objectif étant d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement; b) un contrôle accru du système des coordonnateurs résidents par les organismes des Nations Unies chargés du développement; c) des systèmes de gestion des connaissances dont disposent les coordonnateurs résidents. d) un renforcement des capacités des coordonnateurs résidents; e) la mobilisation de ressources à l'appui des activités menées par les organismes des Nations Unies au niveau des pays; f) une amélioration de l'information sur les incidences en termes de ressources; g) un renforcement des accords de partenariat avec les organismes des Nations Unies; et h) la constitution de partenariats plus structurés avec les institutions financières internationales.

79. Le PNUD fait chaque année rapport au Conseil d'administration sur les progrès vers la réalisation de ses objectifs de développement. Le dernier rapport en date porte sur la mise en œuvre opérationnelle du plan stratégique du PNUD, 2008-2013 (DP/2009/11).

80. Comme indiqué dans son plan stratégique (DP/FPA/2007/17), le FNUAP aide les pays à mettre en œuvre les priorités nationales liées aux objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, en se fondant sur la prise en main et la direction des programmes par les pays.

81. Le renforcement des capacités nationales est au centre des activités du FNUAP au niveau des pays. Le Fonds contrôle son appui au renforcement des capacités par le biais d'un ensemble de produits de référence mentionnés dans son plan stratégique. Les recommandations figurant dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale servent de cadre à sa stratégie du sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies, qui est l'une de ses priorités. Le FNUAP a incorporé un produit sur la réforme de l'Organisation dans le cadre de résultats en matière de gestion de son plan stratégique, qu'il suit par le biais d'indicateurs et d'objectifs.

82. Le FNUAP fait chaque année rapport au Conseil d'administration sur les progrès accomplis concernant les indicateurs dans ses cadres de résultats en matière de gestion et de développement. Le dernier rapport [DP/FPA/2009/2 (Part. I)] contient des informations sur les indicateurs relatifs aux apports du Fonds dans les principaux domaines d'activité sur lesquels porte la résolution 62/208 de l'Assemblée générale. On mentionnera sa participation à la programmation commune, l'incorporation des questions centrales relatives au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, la coopération Sud-Sud et la coopération pour le développement des capacités.

VI. Recommandation

83. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte du présent rapport (E/2010/5) et le transmettre, ainsi que les observations et conseils formulés par les délégations, au Conseil économique et social.
